

Décision

Générale

colonial

Décision n° 353 Personnel européen.

n° 353

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 mai 1943

Numéro JO
n° 10 du 15/05/1943

Date du numéro
15 mai 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. RAYMOND, Adjoint de 2me Classe des Services Civils, licencié en droit, est nommé à titre provisoire et par intérim, Juge-Suppléant près le Tribunal de première instance en remplacement du titulaire absent de la Colonie. M. RAYMOND aura droit en cette qualité à l'allocation prévue par l'article 9 alinéa 3 du Décret du 2 Mars 1910, soit le quart du traitement de présence du titulaire du poste 5.250 francs par an. Avant d'entrer en fonctions, M. RAYMOND prêtera le serment réglementaire.